



ELECTIONS CANTONALES DU 24 SEPTEMBRE 1967

CANTON de LA SEYNE-sur-MER

CANDIDATURE DU

Docteur Antoine BAPTISTE

Maire de Six-Fours

A toutes les Electrices,
A tous les Electeurs,

Le département demeure l'élément essentiel de l'organisation administrative de la République Française.

A notre époque de Rénovation dans tous les domaines, il faut éviter la décadence du Conseil Général, décadence qui aurait des répercussions désastreuses sur l'Avenir de notre Département.

Il faut apporter un sang nouveau à notre institution départementale. Des hommes actifs, dynamiques, ayant des connaissances administratives, économiques, socio-médicales et financières sont une nécessité vitale pour le Département, pour le Canton et pour les Communes.

I. — Dans le cadre du Département.

Le Conseiller Général élu devra être un élément d'incitation économique pour favoriser des activités industrielles nouvelles, adaptées à notre siècle et assurer le plein emploi de notre jeunesse et du monde du travail.

II. — Préparer l'Avenir à long terme, par l'action du Conseiller Général dans les Commissions de Développement Economique Régional (C.O.D.E.R.).

III. — Le Conseiller Général élu devra multiplier ses interventions en faveur du Canton et des Communes de La Seyne - St-Mandrier et Six-Fours, pour :

1) — Obtenir des subventions :

- Pour la création et la réparation des Ecoles
- Pour les équipements : adduction d'eau - assainissement - électrification.
- Pour l'équipement sportif (aides aux Sociétés Sportives) et socio-éducatif (Maison de Jeunes).
- Pour le développement du Tourisme : Aménagement des plages - Classement touristique - Création de ports.

2) — Aide pour la voirie départementale et communale par la juste répartition des ressources du Fonds Spécial d'Investissement Routier (F.S.I.R.).

3) — Obtenir des prêts à long terme et à intérêt réduit, et des Fonds de Concours pour des travaux communaux.

4) — Nos communes ont une expansion démographique remarquable et l'aide scolaire doit être renforcée dans tous les domaines, (surtout aux cantines scolaires).

5) — Les crédits mis à la disposition de l'Aide Sociale doivent être augmentés car il faut aider les personnes âgées, les petits retraités, toutes les familles nombreuses et tous ceux qui, par la maladie, se trouvent dans des situations dramatiques, presque désespérées.